Parlons Vélo ! Municipales 2020
Questionnaire pour Montauban

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :
Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°2 :
Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :
Créer un réseau express vélo en engageant sans plus tarder les actions prévues au schéma directeur cyclable et en résorbant les points noirs identifiés dans le cadre du baromètre FUB.

Action n°4 :
Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : en s'engageant par exemple à donner une place au vélo sur le Pont Vieux ou le boulevard Blaise Doumerc

Action n°5 :
Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°6 :
Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Action n°7 :
Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°8 :
Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 :
Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°10 :
Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Action n°11 :
Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°12 :
Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°13 :
Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 :
Offrir du stationnement vélo sécurisé pas seulement à la gare et uniquement réservé aux abonnés les jours de semaine, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°15 :
Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°16 :
Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°17 :
Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°18 :
Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°19 :
Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 :
Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°21 :
Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°22 :
Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°23 :
Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°24 :
Créer une "journée sans voiture". tous les ans lors de la semaine de la mobilité

Action n°25 :
Créer une "fête du vélo".

Action n°26 :
Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°27 :
Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°28 :
Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : journée d'animation, plan de mobilité d'entreprises ou inter-entreprises, etc.